

Agir ensemble

contre l'illettrisme

Grande cause nationale 2013

Le 1^{er} mars 2013, le label « Grande Cause Nationale » a été attribué par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault au collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme », fédéré par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). La CGT, membre de ce collectif, s'est engagée à faire vivre ce label tout au long de l'année grâce à de nombreuses opérations d'information, de sensibilisation, de rencontres et temps clés qui contribueront à informer sur le phénomène, sur les solutions qui existent, et les moyens de faire reculer l'illettrisme dans notre pays.



Notre engagement

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. Fait social devenu universel, il a d'abord émergé en Europe avec la révolution industrielle, et y est resté depuis profondément enraciné. L'histoire plus que séculaire de la CGT s'inscrit dans cet ensemble. Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un mode plus juste et proposer des voies pour y parvenir, sont le cœur de son action syndicale.

Bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

C'est dans cet esprit que notre engagement pour mettre fin aux situations d'illettrisme dans le travail dans notre pays est une impérieuse nécessité, un combat du quotidien.



Compte rendu CGT de la première réunion du comité national du collectif

Une première réunion de mise en œuvre de la campagne « Agir contre l'illettrisme » grande cause nationale 2013 a eu lieu jeudi 28 mars. La CGT, membre de ce collectif avec 63 autres organisations (syndicats, associations...) y a rappelé son engagement et sa volonté de poursuivre son implication dans la campagne, à la fois nationalement et dans les territoires.

Nous nous réjouissons des priorités qui ont été définies pour mener les manifestations qui vont être programmées tout au long de l'année 2013. En effet, trois enjeux prioritaires ont été actés :

- informer sur l'existence de ce phénomène présent partout mais invisible,
- changer le regard sur les personnes confrontées à l'illettrisme,
- réaffirmer que l'on peut réapprendre tout au long de la vie.

Ainsi, le collectif a décidé d'axer cette campagne sur les questions d'illettrisme des adultes, dont 50 % sont des salariés en activité professionnelle. Cela renforce notre conviction à la fois de l'importance du développement de la formation continue, des moyens à y consacrer et de la responsabilité sociale des entreprises en la matière.

Un matériel multi supports dont un spot télévisé, des diaporamas sera mis à notre disposition pour mener des actions au plus près des salariés et de nos syndiqués.

La CGT disposera pour ses actions du label « Grande cause nationale 2013 » après échange avec le collectif qui en fera la promotion.

D'ores et déjà, plusieurs dates doivent retenir notre attention : un calendrier détaillé suivra et nombre d'informations dont un dossier presse sont aussi consultables sur les sites :

<http://www.anlci.gouv.fr/>

<http://www.illettrisme2013.fr/>

Parmi les premières dates à retenir :

- assises régionales de l'illettrisme entre mai et juillet 2013,
- des manifestations lors de la semaine du 8 septembre (journée mondiale de l'alphabétisation),
- une rencontre nationale et européenne à Lyon les 13, 14, 15 novembre 2013.

L'objectif premier lors de ces rencontres sera de donner la parole aux personnes en situation d'illettrisme, nous aurons un rôle important pour solliciter des témoignages parmi nos collègues salariés, parmi nos militants. L'objectif est bien entendu pour notre organisation syndicale de construire et de faire partager notre revendicatif pour l'éradication de l'illettrisme (plus largement de l'école à l'entreprise...).

Vous trouverez sur le lien (1) l'organigramme des référents du collectif en région, nous proposons de fournir les coordonnées des comités régionaux CGT en retour.

Plusieurs manifestations sont programmées en région, auxquelles vous participez ou pourriez participer :

Exemples :

- un projet en Aquitaine autour des apprentis en CFA,
- Quais du polar à Lyon,
- initiative CGT en Bretagne,
- initiative CGT en partenariat avec la PRISME en Limousin (...).

D'autres pistes sont encore à l'état de projet notamment en direction des collectivités locales, en lien avec le CNFPT (conseil national de la formation professionnelle territoriale), avec les associations d'éducation populaire...

La dimension Européenne a été abordée, la CGT a proposé de prendre en compte les actions menées notamment en lien avec la négociation européenne sur l'emploi des jeunes, la question de la garantie jeunes portée par la CES, des initiatives possibles en lien avec le FSE (fond social européen) et la mise en place d'initiatives avec des organisations syndicales européennes.

(1) <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCII-Les-partenaires-federes-par-l-ANLCII-Un-vaste-reseau/Equipe-regionale-de-l-ANLCI>

illettrisme
La grande cause nationale 2013

Le label est obtenu pour le collectif de 65 organisations nationales
fédéré par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - www.anlci.gouv.fr



Intervention CGT

La CGT t i e n t d'abord à se réjouir de la décision prise par le Premier ministre d'attribuer le label « Grande cause nationale pour 2013 » au collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme ». Cela marque la reconnaissance du travail déterminé de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ainsi que les initiatives prises par divers organismes paritaires pour engager des actions et des dispositifs parfois innovants de sortie d'illettrisme.

J'ajoute le salut particulier du nouveau Secrétaire général de la CGT Thierry Lepaon qui, comme vous le savez tous ici, tient cette question à cœur et poursuivra, aux responsabilités qui sont maintenant les siennes, son engagement à vos cotés pour que cet enjeu essentiel qu'est la lutte contre l'illettrisme soit une priorité dans notre pays.

C'est chose faite à travers la reconnaissance de la lutte contre l'illettrisme grande cause nationale 2013, cela nous confère de grandes responsabilités de mise en œuvre d'une campagne dynamique et déterminante pour les années à venir. Ce n'est pas moins de 2,5 millions de personnes qui comptent sur nous. 50 % d'entre elles, d'entre eux travaille (6 % de l'ensemble des actifs). Il s'agit de 7 % de la population. Un chiffre très important, et qui touche tous les âges, tous les domaines et tous les espaces de vie. N'oublions pas que plus de la moitié a plus de 45 ans. Tous les territoires sont concernés, en effet, la moitié des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des zones faiblement peuplées, dans les zones rurales ou dans des villes de moins de 20 000 habitants.

L'éradication de l'illettrisme requiert la mobilisation de différents acteurs afin que, dès la formation initiale les acquis soient suffisamment solides, dans les entreprises, les situations de travail à risque soient identifiées et éliminées, dans la société, des procédures et des moyens

pour repérer et combattre les situations d'illettrisme dans tous les contextes de la vie sociale soient mis en place.

Pour la CGT, la lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail doit constituer une priorité de notre campagne afin qu'elle devienne une des priorités des politiques de formation professionnelle et de l'emploi.

Être illettré n'empêche pas d'avoir un emploi, ni, surtout, de disposer de véritables compétences professionnelles mais cela devient de plus en plus un handicap, du fait des évolutions technologiques et organisationnelles à l'œuvre dans le monde du travail et de la multiplication des situations de précarité.

L'illettrisme rend ainsi problématique toute perspective d'évolution professionnelle. Les possibilités de reconversion ou de promotion professionnelle sont donc limitées et la majorité des illettrés sont exclus de la formation, puisque seuls 5 % d'entre eux y ont accès. Pour la CGT, « tout travailleur reconnu en situation d'illettrisme doit donc pouvoir bénéficier d'un parcours de formation de sortie de l'illettrisme ». C'est d'ailleurs une des obligations légales dans le Code du travail. C'est de la responsabilité sociale de l'entreprise, à travers l'élaboration du plan de formation.

Pour cela, il faut avant tout, des dispositifs de détection systématique et ainsi permettre à tous les salariés, au moins les « moins qualifiés » d'entre eux, d'évaluer de manière fréquente et régulière leur niveau en matière de compétences fondamentales et cela a pleinement sa place dans le cadre de la formation professionnelle.

L'offre de formation s'est étoffée et professionnalisée depuis quelques années. Ainsi, plusieurs branches (propreté, agroalimentaire, intérim, économie sociale, BTP, etc.), entreprises et organismes de financement de la formation professionnelle (OPCA: organismes paritaires collecteurs agréés) ont passé des accords autour de la lutte contre l'illettrisme sous des angles divers: accès à la

qualification, professionnalisation, maintien de l'employabilité, maîtrise des compétences de base...

Un appel à projets « illettrisme 2013 » vient d'être lancé par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) à destination des OPCA et des organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (Opacif). Il vise à « appuyer de façon spécifique les actions de lutte contre l'illettrisme en mobilisant les ressources développées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ».

Mais il n'existe, à ce jour, ni norme de formation en matière d'illettrisme, ni grille d'évaluation des organismes de formation, ni même souvent d'évaluation solide des effets des formations sur les compétences des salariés.

Les points d'appui législatifs et la prise en compte par certaines branches professionnelles de la question de l'illettrisme dans la formation professionnelle doivent être prolongés par la reconnaissance de droits d'action des IRP et la mobilisation des élus et mandatés à l'entreprise.

Le Comité d'Entreprise peut être aussi un maillon fort, à la fois pour un repérage « de proximité » des situations d'illettrisme et pour peser sur les plans de formation.

Obstacle au développement de la personne, l'illettrisme rend problématique toute perspective de mobilité professionnelle. C'est pourquoi la CGT demande qu'un travailleur reconnu en situation d'illettrisme, ne puisse être licencié.



Le label « Grande cause nationale 2013 » est ainsi l'occasion de s'interroger sur les actions à mettre en place pour trouver les solutions les mieux adaptées aux besoins réels, afin que l'illettrisme ne soit plus un frein à la formation professionnelle, à un déroulement de carrière digne, à une vie citoyenne pleine et entière.

En dernier lieu, je voudrais dire un mot sur le très mauvais signal que constitue le non remplacement du ministre de la Formation professionnelle alors que nous lançons cette campagne contre l'illettrisme. Si cela se confirmait, ce serait ne pas affirmer la nécessité d'un effort de formation sans précédent et prendre le risque d'affaiblir le patrimoine de quali-

fications de nos entreprises et de nos territoires, obérer les possibilités de leur développement. Ce sont les hommes et les femmes qui sont la principale richesse de notre pays, elles et ils comptent sur notre plein engagement et sur celui du gouvernement pour éradiquer l'illettrisme dans notre pays.

Propositions de travail CGT en 2013

- **Présentation et débat autour de notre implication dans la campagne au CCN de mai ;**
- **construction d'une journée confédérale autour des questions de lutte contre l'illettrisme et de l'enjeu que représente la formation professionnelle : 2^e semestre 2013 ;**
- **réalisation d'une plaquette ou d'un livret CGT ;**
- **engagement de la Presse confédérale dans la campagne et couverture des manifestations CGT en région ;**
- **consacrer une expression directe à cet enjeu ;**
- **insertion sur le site CGT d'une entrée sur nos initiatives et celles du collectif ;**
- **mutualisation des pratiques entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles ;**
- **proposer un projet de construction d'un référentiel intersyndical de lutte contre l'illettrisme.**